

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SOREL-TRACY

DATE

Mardi 26 août 2025

Province de Québec
Comté de Richelieu
Centre de services scolaire de Sorel-Tracy
Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy tenue le mardi 26 août 2025, à compter de 19 heures, au Centre administratif du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy situé au 41, avenue de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy, à laquelle sont présents les administrateurs suivants :

M. David Auger, membre de la communauté
M^{me} Jessica Beauchemin, membre parent
M. Mathieu Brochu, membre de la communauté;
M. Frederic Shaw, membre parent
M^{me} Marilyn Meynieu, membre parent
M^{me} Geneviève Péloquin, membre parent et présidente
M. Pierre-Olivier B. Côté, membre de la communauté
M^{me} Natalie Massicotte, membre du personnel
M. Tommy Millette-Longbottom, membre du personnel
M^{me} Martine Rondeau, membre du personnel
M^{me} Myriam Roy, membre de la communauté
M^{me} Myriam Wagner, membre du personnel

ainsi que :

M. Jonathan Charbonneau, directeur général par intérim
M^{me} Chantal St-Louis, personnel d'encadrement sans droit de vote

et M. Ralph J. Beaulieu, directeur du Service des ressources matérielles
M^{me} Laurence Cournoyer, directrice des Services du secrétariat général et des communications
M. Florent Thaon, directeur adjoint du Service des technologies de l'information
M^{me} Audrey Vadeboncoeur, directrice des Services des ressources financières et de l'approvisionnement
M. Marc Vigneault, directeur du Service des ressources humaines

alors que :

M^{me} Marie-Claude Beaudoin, membre de la communauté;
M^{me} Geneviève Allard, membre du personnel.

ont motivé leurs absences.

Constatation du
quorum et ouverture
de la séance

À 19h02, la présidente constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.

Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

Adoption de l'ordre
du jour

Il est proposé par M. Tommy Millette-Longbottom que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

CA. 25-08-4351

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 25 juin 2025;
4. Suites aux procès-verbaux;
5. Rapport du Comité de parents;
6. Rapport du représentant du conseil d'administration du Cégep de Sorel-Tracy;
7. Informations de la présidente du conseil d'administration;
8. Informations et recommandations des comités et instances du conseil d'administration et du directeur général par intérim
 - a) Comité de gouvernance et d'éthique;
 - b) Comité de vérification;
 - c) Comité des ressources humaines;
 - d) Comité consultatif de transport;
9. CEPRE – Compte rendu des rencontres;
10. Parole aux élèves;
11. Période de questions du public;
12. Accueil et assermentation des nouveaux membres;
13. Règlement concernant l'éthique et la déontologie des administrateurs : rappel annuel, signature et dépôt des formulaires;
14. Déclaration d'intérêt et engagement de confidentialité;
15. Présentation de la planification annuelle 2025-2026;
16. Présentation du mandat et nomination des membres des comités statutaires du conseil d'administration et de leur calendrier respectif;
17. Désignation de la présidence du CA;
18. Adoption du budget initial, 2025-2026;
19. Résultats aux épreuves uniques de juin 2025;
20. Projet d'agrandissement de l'École Yamaska et la mise en vente du pavillon St-Gabriel;
21. Changement signataires – Emprunt de la marge de crédit (Fonds de financement);
22. Changement signataires – Emprunt de la marge de crédit (Desjardins);
23. Ajout – Comptes bancaires Desjardins (écoles);
24. Changement de signataires – Comptes bancaires Desjardins;
25. Rapports de la direction générale:
 - a) Décision(s) prise(s) par le dirigeant de l'organisme;
 - b) Décision(s) prise(s) par la direction générale par intérim;
26. Varia;
27. Levée de la séance.

Adopté unanimement

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 26 juin 2025	Considérant que ce procès-verbal a été envoyé aux membres du conseil d'administration dans les délais prescrits par la Loi sur l'instruction publique; Il est proposé par M. Pierre-Olivier B. Côté que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 25 juin 2025 soit adopté tel que rédigé.
CA. 25-08-4352	Adopté unanimement
Suites aux procès-verbaux	Période de questions quant aux suites données au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 25 juin 2025.
Rapport du Comité de parents	Aucune rencontre ne s'est tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.
Rapport du représentant du conseil d'administration du Cégep de Sorel-Tracy	Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance.
Informations de la présidente du conseil d'administration	La présidente du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy communique de l'information sur divers sujets reliés à ses fonctions.
Présidents des comités	Informations et recommandations des comités et instances du conseil d'administration et du directeur général : a) Comité de gouvernance et d'éthique : aucune rencontre tenue depuis la dernière séance. b) Comité de vérification : présentation du budget 2025-2026. Le comité recommande son dépôt. c) Comité des ressources humaines : aucune rencontre tenue depuis la dernière séance. d) Comité consultatif de transport : aucune rencontre tenue depuis la dernière séance.
CEPRE – compte rendu des rencontres	Ce comité n'a pas tenu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.
Parole aux élèves	Période réservée aux interventions des élèves du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.
Période de questions du public	Période de questions réservée aux interventions du public :

Accueil et
assermentation des
nouveaux membres

En vertu de l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, la secrétaire générale, Me Laurence Cournoyer, procède à l'assermentation des nouveaux membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.

Règlement
concernant
l'éthique et la
déontologie des
administrateurs :
Rappel annuel,
signature et dépôt
des formulaires

La directrice des Services du secrétariat général et des communications communique de l'information sur le *Règlement concernant l'éthique et la déontologie des administrateurs des Centres de services scolaire*.

Elle fait un rappel des obligations qui y sont contenues et présente un document récapitulatif. Elle insiste sur les notions de conflits d'intérêts et d'engagement de confidentialité.

Les membres remplissent, séance tenante, les déclarations des articles 4 et 12 dudit *Règlement*;

Les déclarations sont déposées séance tenante.

Déclaration d'intérêt
et engagement de
confidentialité

La secrétaire générale remet aux membres du conseil d'administration le formulaire de déclaration d'intérêts qu'ils remplissent et lui retournent. Elle indique que ce formulaire doit être rempli annuellement par les administrateurs et que ceux-ci doivent lui faire part de toute modification à cette déclaration survenant en cours d'année, et ce, dans les meilleurs délais.

Présentation de la
planification
annuelle 2025-2026

Le directeur général communique de l'information sur la planification annuelle 2025-2026 des rencontres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.

Présentation du
mandat et
nomination des
membres des
comités statutaires
du conseil
d'administration et
de leur calendrier
respectif

La secrétaire générale communique de l'information sur les comités statutaires du conseil d'administration et leur calendrier respectif. Elle mentionne qu'en raison du départ de plusieurs membres du conseil d'administration, quelques postes sont à pourvoir dans ces comités. Les membres procèdent donc à la mise à jour de ces comités de la façon suivante :

a) Comité de gouvernance et d'éthique

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit l'institution par le conseil d'administration d'un comité de vérification;

Considérant le poste actuellement vacant sur ce comité;

Considérant les renseignements fournis par la secrétaire générale par rapport à ce Comité;

Il est proposé par : Mme Marilyn Meynieu:

⇒ de désigner la personne pour siéger à titre de membres du Comité de vérification lors de la prochaine séance du conseil d'administration, lorsque l'ensemble des postes vacants sur le conseil d'administration seront pourvus.

b) Comité de vérification

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit l'institution par le conseil d'administration d'un comité de vérification;

Considérant le poste actuellement vacant sur ce comité;

Considérant les renseignements fournis par la secrétaire générale par rapport à ce Comité; Il est proposé par : Marilyn Meynieu :

CA. 25-08-4353

- ⇒ de désigner la personne suivante pour siéger à titre de membres du Comité de vérification jusqu'à la fin de leur mandat respectif :
- Frederic Shaw

c) Comité des ressources humaines

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit l'institution par le conseil d'administration d'un comité de vérification;

Considérant le poste actuellement vacant sur ce comité;

Considérant les renseignements fournis par la secrétaire générale par rapport à ce Comité;

Il est proposé par : Mme Martine Rondeau :

- ⇒ de désigner la personne suivante pour siéger à titre de membres du Comité de vérification jusqu'à la fin de leur mandat respectif :
- David Auger

d) Comité consultatif du transport

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit l'institution par le conseil d'administration d'un comité consultatif du transport;

Considérant que l'article 2 du *Règlement sur le transport des élèves* prévoit que deux membres du conseil d'administration doivent siéger sur ce Comité;

Considérant le poste actuellement vacant sur ce comité;

Considérant les renseignements fournis par la secrétaire générale par rapport à ce Comité;

Il est proposé par : M. Pierre-Olivier B. Côté

- ⇒ de désigner la personne suivante pour siéger à titre de membre du Comité consultatif du transport jusqu'à la fin de leur mandat respectif :
- Mme Myriam Roy

Adopté unanimement

Désignation de la
présidence du CA

CA. 26-08-4354

Considérant que l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Considérant que le mandat de la présidence prend fin en même temps que son mandat en tant que membre du conseil d'administration;

Considérant que Mme Geneviève Péloquin propose sa candidature à titre de présidente du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy;

Il est proposé par M. Frédéric Shaw

- De nommer Mme Geneviève Péloquin à titre de président(e) du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, et ce, jusqu'à la fin de son présent mandat au sein du conseil d'administration;

Adopté unanimement

Adoption du budget
initial 2025-2026

CA. 25-08-4355

Le directeur général félicite le travail colossal qui a été fait par les services des ressources financières et de l’approvisionnement tout au long de l’été, dans le contexte actuel. Il donne des explications sur l’impact de la première coupure ministérielle annoncée, versus la nouvelle réalité suivant le dernier réinvestissement annoncé.

La directrice du Service des ressources financières et de l’approvisionnement communique de l’information concernant le budget initial 2025-2026. Explications de la cible équivalent temps complet (ETC) et de l’impact financier s’il cette cible n’est pas respectée.

Considérant que conformément à la Loi sur l’instruction publique (chapitre I-13.3), le centre de services scolaire de Sorel-Tracy doit adopter et transmettre au ministre de l’Éducation son budget de fonctionnement, d’investissement et du service de la dette pour l’année scolaire 2025-2026;

Considérant qu’il n’est plus possible pour les organismes scolaires de s’approprier leurs surplus cumulés au 30 juin 2025;

Considérant que chaque organisme scolaire doit contribuer à l’exercice d’optimisation afin que l’équilibre du réseau scolaire, dans son ensemble, soit respecté dès l’année 2025-2026;

Considérant que le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy prévoit respecter sa cible d’effectifs pour l’année scolaire 2025-2026 et prévoit ainsi procéder au renversement de dépense de la mesure 16034 qui a pour objectif de limiter le niveau de croissance des heures rémunérées;

Considérant que ce budget prévoit un résultat à l’équilibre;

Considérant que le produit de la taxe scolaire au montant de 5 092 802 \$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 21 931 883 \$;
- Un nombre de 22 472 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et :
- Le taux de 0,08423 \$ du 100\$ d’évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2025-2026.

Il est proposé par M.Tommy Millette-Longbottom :

- Que le budget de fonctionnement, d’investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 116 287 401 \$ et des dépenses de 116 287 401 \$ soit adopté et transmis au ministre de l’Éducation.

Adopté unanimement

Résultats aux
épreuves uniques
de juin 2025

La direction des services éducatifs présente et commente les taux de réussite aux différentes épreuves uniques ministérielles de juin 2025 :

- Améliorations : Sciences 4^e secondaire, Histoire 4^e secondaire, Anglais 5^e secondaire;
- Défis : Mathématiques (les 3 séquences);
- Piliers solides : Français écriture 5^e secondaire.

Présentations des autres épreuves obligatoires, en lien avec les objectifs de notre Plan d’engagement vers la réussite des élèves de 2023-2027.

Projet
d'agrandissement
de l'École Yamaska
et mise en vente du
pavillon St-Gabriel

CA. 25-08-4356

Considérant qu'en date du 21 juin 2019, le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy et la municipalité de Yamaska recevait l'autorisation du ministère de l'Éducation du Québec afin de procéder au projet d'agrandissement de l'École Yamaska, la contribution financière de la municipalité Yamaska étant fixée à 748 705\$ par le ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant que malgré les résolutions 2011-04-076 et 2011-05-103 de la municipalité de Yamaska à l'effet qu'elle s'engageait à céder le terrain situé au 4, chemin Privé à Yamaska en échange du Pavillon St-Gabriel conditionnellement à la réalisation du projet, la municipalité a exigé le paiement du terrain au montant de 125 000\$ au Centre de services scolaire de Sorel-Tracy;

Considérant l'article 272.10 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige les municipalités à céder leur terrain pour les projets de construction ou d'agrandissement d'école;

Considérant que le Centre de services scolaire n'a eu d'autres choix que de retrancher le montant de 125 000\$ de la contribution financière de 748 705\$ de la municipalité de Yamaska à défaut de quoi, le projet ne pourrait avoir lieu, et ce, malgré l'obligation contractuelle et maintenant légale de la municipalité à céder ce terrain;

Considérant que le 29 mars 2021, le ministère de l'Éducation du Québec autorisait le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy à acquérir le terrain uniquement à condition que le prix de 125 000\$ soit retranché de la contribution financière de la municipalité, amenant ainsi la contribution financière à 623 705\$;

Considérant que le 1er avril 2021, un acte de cession notarié a été signé entre les parties, par lequel la municipalité de Yamaska s'engage à céder le terrain en considération d'une somme de 125 000\$, étant entendu que cette somme sera soustraite à la contribution monétaire de celle-ci;

Considérant la résolution 2020-11-253 de la municipalité de Yamaska;

Considérant la fin des travaux de ce projet;

Considérant qu'en date du 6 octobre 2023, la municipalité de Yamaska a fait parvenir une lettre au Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, par laquelle elle indique ne plus vouloir le pavillon St-Gabriel;

Considérant une offre d'entente soumise le 13 mai 2024 par les représentants de la municipalité de Yamaska, à l'effet qu'ils veulent désormais à nouveau le pavillon St-Gabriel à titre gratuit;

Considérant que suivant ce changement, le Centre de services scolaire a préparé un projet d'acte de cession à titre gratuit du pavillon St-Gabriel en faveur de la Municipalité de Yamaska;

Considérant que suivant l'envoi de ce projet auprès du ministère de l'Éducation ainsi que de la Société Québécoise des infrastructures, il a été confirmé par ces deux entités que la cession à titre gratuit ne sera possible que si l'acte de cession prévoit une clause de premier refus, comme prévu au *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire*;

Considérant que suivant cette obligation, la municipalité de Yamaska a formulé la demande que la clause de premier refus soit modulée, de sorte que dans l'éventualité où le Centre de services scolaire souhaitait s'en prévaloir, un paiement de la valeur des améliorations, dépenses et travaux faits sur l'immeuble soient effectués;

Considérant que le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy s'est fait autoriser une telle modification de clause, à la demande de la municipalité, par le SQI;

Considérant que finalement, la municipalité de Yamaska a informé le Centre de services scolaire qu'il refusait de signer tout acte de cession si la clause de refus, même modifiée, était obligatoire;

Considérant que le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy doit respecter *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire* et la confirmation du ministère de l'Éducation et du SQI qu'aucun acte de cession à titre gratuit ne sera autorisé sans la présence de la clause de premier refus;

Considérant le courriel daté 15 juillet 2025 de la municipalité de Yamaska confirmant que le conseil municipal ne souhaite plus acquérir le pavillon St-Gabriel à titre gratuit si la clause de premier refus demeure dans la cession et ne souhaite plus verser la contribution financière de 623 000\$ prévue pour l'agrandissement du pavillon Notre-Dame;

Considérant que tout organisme public souhaitant se départir d'un immeuble doit respecter la *Loi sur les infrastructures publiques* et ainsi procéder à une mise en vente via un appel d'offres publiques;

Considérant que l'immeuble comprenant le pavillon St-Gabriel a une valeur au rôle municipal de 1 353 200\$;

Il est proposé par M. Tommy Millette-Longbottom :

Que le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy assume la contribution financière qui devait être initialement assumée par la municipalité de Yamaska;

Que le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy autorise la direction générale de procéder à la mise en vente du Pavillon St-Gabriel, sis au 11 rue du Pont, Yamaska, Québec, JOG 1W0, via les services d'accompagnement de la Société québécoise des Infrastructures qui effectuera notamment l'évaluation de la valeur marchande de l'immeuble et la coordination de l'appel d'offres public, le tout conformément à l'article 41 de la *Loi sur les infrastructures publiques* et conditionnel à l'obtention de l'autorisation du ministre.

Que le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy applique la *Politique 736 - Politique de prêt et de location de locaux ou d'immeubles* pour toute entente de location à intervenir avec la municipalité de Yamaska comme avec toutes les autres villes et municipalités.

Adopté unanimement

Changement signataires – Emprunt de la marge de crédit (Fonds de financement)	La directrice des ressources financières explique le régime d'emprunt à court terme.
CA. 25-08-4357	Considérant le départ à la retraite de M. Christian Lacourse et la nomination de M. Jonathan Charbonneau à la direction générale du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy; Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour la résolution CA-24-06-4274 afin de refléter ce changement et d'autoriser le nouveau directeur général à agir comme signataire dans le cadre du régime d'emprunt de l'organisation; Il est proposé par Mme Marilyn Meynieu : de désigner, le directeur général, Monsieur Jonathan Charbonneau, en remplacement de Monsieur Christian Lacourse en tant qu'emprunteur autorisé auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement. Adopté unanimement

Changement signataires – Emprunt de la marge de crédit (Desjardins)	La directrice des ressources financières explique le régime d'emprunt à court terme. Il s'agit d'un crédit d'exploitation aux fins de financer les opérations de fonctionnement du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.
CA. 25-08-4358	Considérant le départ à la retraite de M. Christian Lacourse et la nomination de M. Jonathan Charbonneau à la direction générale du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy; Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour la résolution CA-24-06-4275 afin de refléter ce changement et d'autoriser le nouveau directeur général à agir comme signataire dans le cadre du régime d'emprunt de l'organisation; Il est proposé par M. Frédéric Shaw : de désigner, le directeur général, Monsieur Jonathan Charbonneau en remplacement de Monsieur Christian Lacourse en tant qu'emprunteur autorisé du Crédit d'exploitation – Segment « BA » de l'institution Desjardins. Adopté unanimement

Ajout – Comptes bancaires Desjardins (écoles)	La directrice du service des ressources financières donne des explications sur les comptes bancaires des écoles et sur la politique 631 (comptes transitoires pour certaines écoles). Elle propose l'ajout du poste de technicienne en administration comme signataire autorisé pour les écoles secondaires du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.
CA. 25-08-4359	Considérant l'obligation de confirmer les signataires de chacun des comptes transitoires à notre institution financière, soit Desjardins; Considérant les règles d'utilisation prévues dans la Politique 631 <i>Politique relative aux petites caisses et aux comptes transitoires</i>; Considérant que le poste de technicienne en administration assume des responsabilités liées à la gestion financière et au suivi administratif de l'organisation, et qu'il est jugé pertinent d'assurer la continuité et l'efficacité des opérations en autorisant cette dernière à agir comme signataire aux comptes transitoires; Il est proposé par M. Tommy Millette-Longbottom : d'ajouter le poste de technicienne en administration comme signataire autorisé aux comptes transitoires des écoles secondaires en plus des postes déjà autorisés en place, soit la direction et la gestionnaire de l'établissement ou la responsable de la gestion administrative de l'école. Adopté unanimement

Changement de
signataires –
Comptes bancaires
Desjardins

CA. 25-08-4360

Considérant le départ à la retraite de M. Christian Lacourse et la nomination de M. Jonathan Charbonneau à la direction générale du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy;

Considérant que l'article 288 de la *Loi sur l'instruction publique* ainsi que le *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy* spécifient que les changements de signataires des comptes bancaires doivent être adoptés via une résolution des membres du conseil d'administration;

Il est proposé par M. Mathieu Brochu : de désigner, le directeur général, Monsieur Jonathan Charbonneau en remplacement de Monsieur Christian Lacourse en tant que signataire des comptes bancaires du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.

Adopté unanimement

Rapports de la
direction générale

Le directeur général informe les membres du conseil d'administration des pouvoirs de dirigeant de l'organisme et des pouvoirs de direction générale qu'il a exercés conformément aux dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics pour la période comprise entre le 26 juin 2025 et le 26 août 2025.

Aucune question ni commentaire.

Varia

Période réservée au traitement de sujets d'information supplémentaire.

Aucun sujet supplémentaire.

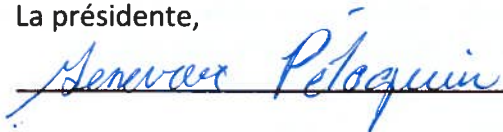
Levée de la séance

À 19h58, il est proposé par M. Natalie Massicotte que la présente assemblée soit levée.

CA. 25-08-4361

Adopté unanimement

La présidente,



La secrétaire,

